Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

L'impôt fédéral sur les successions selon « l'initiative pour l'avenir » : substrat fiscal et effets sur le comportement des contribuables

Analyse à l'intention de l'Administration fédérale des contributions (AFC)

Marius Brülhart, professeur d'économie politique

Département d'économie, HEC Lausanne, Université de Lausanne

Résumé

L'initiative pour l'avenir prévoit d'imposer à un taux de 50 % les successions supérieures à 50 millions de francs.

La présente analyse se propose de répondre à deux questions centrales :

1. Quelle est l'ampleur du substrat fiscal concerné, et comment est-il réparti ?
2. Quels effets la réforme est-elle susceptible d'avoir sur le comportement des contribuables concernés ?

L'analyse se fonde sur des données fiscales cantonales et sur des résultats issus de la littérature scientifique.

Des données détaillées sur la fortune imposable dans les cantons de Berne et de Lucerne ont permis de réaliser des estimations approximatives. Les incertitudes qui subsistent tiennent à des points encore obscurs concernant les modalités de mise en œuvre de la réforme proposée et à une répartition très asymétrique de la fortune qui rend le substrat concerné dépendant de quelques successions particulièrement importantes.

Le montant cumulé des successions concernées chaque année, y compris les éléments de fortune n'atteignant pas le seuil de 50 millions de francs, est estimé entre 6,8 et 11,8 milliards de francs (valeurs de 2025). Le montant total imposable (montant restant déduction faite de la franchise de 50 millions de francs) serait donc compris dans une fourchette allant de 5,1 à 9,9 milliards de francs. Si les contribuables ne

réagissent pas à la mise en place du nouvel impôt, le produit de ce dernier se situerait donc entre 2,5 et 5 milliards de francs.

Près de 0,2 ‰ de la fortune existante pourrait être concernée par le nouvel impôt. De ce montant, deux tiers appartiennent aux personnes qui se situent dans le quintile le plus élevé, soit à moins de 0,04 ‰ de tous les contribuables. Cela correspond à 300 ménages dont la fortune dépasse les 200 millions de francs environ.

Des études empiriques montrent que les personnes fortunées et plus âgées réagissent aux grandes évolutions en matière d'imposition des successions. L'émigration fait partie des réactions attestées. Dans le contexte de l'initiative pour l'avenir, il semble réaliste de s'attendre à des semi-élasticités allant de - 0,2 à - 0,4. Cela signifie qu'une augmentation de l'imposition des successions de 10 points de pourcentage se traduirait par une réduction de 20 à 40 % du substrat fiscal concerné, soit parce que les contribuables ont quitté le pays, soit parce que des contribuables qui comptaient s'établir en Suisse y ont renoncé en raison de l'augmentation.

Sur la base des élasticités ci-dessus et d'hypothèses plausibles concernant la forme que prendrait la réforme, il faudrait s'attendre à une émigration de 49 à 74 % des personnes concernées, et donc au transfert de 77 à 93 % du substrat fiscal visé vers l'étranger (chiffres nets).

Une fois pris en considération ces éléments, l'effet net attendu sur les recettes fiscales ne se situerait plus que dans une fourchette allant de - 0,7 milliard à + 0,3 milliard.

Les éventuelles mesures de « prévention de l'évitement fiscal » mentionnées dans les dispositions transitoires du texte de l'initiative n'ont pas été prises en compte dans les estimations. Faute de données, il n'est pas possible de quantifier ni la fortune effective des personnes imposées selon la dépense ni le montant des éléments de fortune soustraits à l'impôt. Si ces éléments étaient pris en compte, le produit de l'impôt proposé serait supérieur aux résultats présentés ci-dessus. L'analyse ne tient toutefois pas compte des contributions fiscales indirectes des contribuables concernés (par leur consommation ou leurs activités entrepreneuriales), alors que leur inclusion aurait pour sa part un effet négatif sur les conséquences fiscales nettes attendues de la réforme.